

(fenêtr es sur .N ièvr e)

BULLETIN DE LA SECTION NIEVRE DU SNUIPP-FSU

EDITO

Christophe Bolle

L'ISAE, pour toutes et tous !

Le gouvernement va aligner l'ISAE avec l'ISDE dès la rentrée 2016. C'est une avancée significative vers la reconnaissance de l'engagement professionnel des enseignant-es du primaire pour la réussite de leurs élèves. Ce n'est qu'une mesure légitime, « à qualification égale, rémunération égale », obtenue grâce à une longue campagne du SNUipp-FSU qui a permis une mobilisation importante des collègues : pétition signée par plus de 50 000 enseignant-es, grève le 26 janvier, remise des 22 000 lettres au premier ministre...

Maintenant il s'agit d'obtenir que l'ISAE soit versée à tou-tes les enseignant-es des écoles quelle que soit leur affectation et intégrée au traitement indiciaire, afin qu'elle soit prise en compte dans le calcul de la pension de retraite.

Le SNUipp-FSU lance une campagne pour obtenir ces avancées.

Car aujourd'hui, de nombreuses fonctions indispensables à la réussite de tous les élèves sont encore écartées de toutes mesures financières, notamment du bénéfice de l'ISAE à 1 200 euros.

Il en va par exemple des animateurs TICE et des enseignants référents handicap qui sont exclus de toute reconnaissance financière sous prétexte qu'ils ne sont pas devant élèves.

Il en va également des PE de SEGPA ou d'ULIS sous prétexte qu'ils bénéficient déjà des heures de coordination et de synthèse que le ministère avait pour projet de transformer en un forfait.

Il en va de même des enseignants en milieu pénitentiaire et des conseillers pédagogiques... mais aussi des PEMF qui ne touchent pas l'intégralité de l'ISAE.

Reconnaissance indemnitaire et ISAE : il est temps d'apporter des réponses tangibles à l'ensemble de ces personnels. Afin de peser avant cette réunion du 2 juin, participez à notre initiative qui appelle les « exclus de l'ISAE » à écrire à la ministre pour obtenir son versement à toutes et tous !

N°222
Mai 2016

<http://58.snuipp.fr>

Sommaire : P.2 : carrière : mouvement , exeat, hors-classe, direction,
P.3 : actu : grève et manif le 14 juin, élèves privés de sortie, carte scolaire,
P.4 : métier : formation continue, PIQO

Dispensé de timbrage

NEVERS CDIS

Déposé le 27/05/2016



GRÈVE ET MANIF À PARIS LE 14 JUIN

~~LOI~~
~~TRAVAIL~~
non merci.

LA MOBILISATION
CONTINUE



Pour
un
syndicalisme
combatif!

SNUipp
Fédération Syndicale Unitaire

FSU

BRÈVES

Le nombre du mois :

92

Comme le nombre de collègues de la Nièvre ayant demandé un temps partiel. 57 demandes de droit toutes bien entendu acceptées, et 35 sur autorisation. Concernant ces dernières, le DASEN ne remettra pas en cause les demandes de renouvellement. Par contre, toutes les nouvelles demandes ne seront pas accordées. Quant aux demandes de 80 %, elles seront accordées à deux conditions : si elles sont de droit et si elles ne génèrent pas de frais de déplacement.

Avancement à la hors-classe : le 21 juin

La CAPD traitant de l'avancement à la hors-classe aura lieu le mardi 21 juin. Cette année, 5 % des promovables seront promus (contre 4,5 % l'an dernier). Il n'y a pas de demande à effectuer. Les promotions concernent essentiellement les PE aux 10ème ou 11ème échelon de la classe normale. Le barème est le suivant : 2 points par échelon + note au 31-12-2015 + éventuellement 1 point REP (si depuis au moins trois ans en REP dont l'année en cours) + éventuellement 1 point direction d'école + éventuellement 1 point conseiller pédagogique (titulaire du CAFIPEMF). Pour info, l'an dernier, le dernier promu avait un barème de 41,5 points, et les personnels au même barème sont départagés à l'AGS.

Liste d'aptitude direction d'école : des chiffres qui interrogent...

Cette année, 4 des 11 collègues qui ont passé l'entretien pour être inscrit sur la liste d'aptitude des directeurs ont été recalés. Une mauvaise habitude et un particularisme relevés par le SNUipp-FSU 58 lors de la CAPD du 30 mars dernier, chiffres à l'appui. Depuis 2011, 33 des 97 candidats ont ainsi subi les foudres des « difficiles » jurys nivernais, soit un taux d'échec de 34 %, très largement supérieur à celui des autres départements...



AJUSTEMENT DU MOUVEMENT LE 21 JUIN : POSTULEZ GRÂCE AU SNUIPP-FSU 58

Pour les TRS et les personnels sans poste, l'ajustement du mouvement a lieu mardi 21 juin.

L'action continue du SNUipp-FSU permet cette année aux personnels sans poste de postuler sur des postes et/ou des services à l'ajustement du 21 juin. **Ces personnels seront destinataires (sur I-PROF) le 6 ou le 7 juin de la liste des postes et des services vacants.** Ils devront ensuite remplir la fiche « vœux ajustement » en y mettant obligatoirement au moins un vœu géographique, et la renvoyer par mail à la DSDEN (à l'adresse suivante : mouv58@ac-dijon.fr, avec copie cachée à snu58@snuipp.fr) pour le 10 juin.

Les TRS ne sont pas tenus d'émettre un vœu géographique. Ils seront prioritaires sur les postes de service, mais peuvent également demander des postes "classe". Attention, dans le cas où ils en obtiendraient un, **ils perdraient leur poste de TRS !**

Les collègues concernés seront nommés le mardi 21 juin (voire fin août s'il n'y a pas de postes en nombre suffisant) lors d'une CAPD « ajustement » auquel participeront vos délégués du personnel.

Les TRS seront nommés sur des postes fractionnés (compléments de temps partiel, décharges...). Celles et ceux qui étaient déjà en poste à titre définitif sont prioritaires s'ils souhaitent conserver le poste fractionné qu'ils occupent, s'ils en ont fait la demande.

Les 59 personnels sans affectation seront nommés sur les postes vacants et les postes fractionnés restants attribués prioritairement aux TS. Contactez-nous pour savoir quel rang vous occupez au barème parmi les 59 personnels sans poste. Et **envoyez-nous un double de vos vœux** pour que nous puissions suivre votre situation lors de la CAPD du 21 juin et vous rendre compte.

LES PREMIERS POSTES VACANTS

Vous trouverez ci-dessous une première liste de postes vacants à l'issue du mouvement. Celle-ci sera « enrichie » d'autres postes (exeat, congés parentaux, disponibilités...) d'ici le 21 juin.

A noter également que certains postes (psy scolaire, maîtres G...) ne seront pas attribués.

La première liste (par ordre alphabétique):

direction école de Champvert (2 classes), adjoint élem Champvert, adjoint élem Clairs bassins La Charité, poste G Clamecy, poste D IME Clamecy, TRB Corvol, poste G Cosne P. Doumer, poste D IME Cosne, poste F IME Cosne, direction Cuncy-les-Varzy (1 classe), direction Devay (2 classes), poste G Imphy A. Dubois, poste D IME Mesves-sur-Loire, psy Moulins-Engilbert, poste E Nevers Guynemer, direction mat Prémery (3 classes), TRB Tannay, adjoint élem anglais Varzy.

EXEAT : LE SNUIPP RÉCLAME DES DÉCISIONS !

Lors de la CAPD du 23 mai, le SNUipp-FSU 58 est intervenu pour que le DASEN prenne rapidement des décisions en matière d'exeat.

47 collègues « nivernais » ont demandé à quitter le département cette année, soit exactement le même nombre que l'an dernier. De plus, notre département a reçu cinq demandes d'ineat (collègues demandant à intégrer notre département), toutes acceptées par le DASEN. Concernant les demandes d'exeat, le DASEN, lors de la CAPD du 23 mai, a déclaré vouloir attendre de voir de quel effectif enseignant il disposera à la rentrée prochaine avant de se décider. Une attitude que nous avons contestée. En effet, comment expliquer aux candidats au départ, qui devaient se déclarer avant le 1er avril, soit bien avant les autres départements, qu'il faut encore attendre ? Les collègues, quelquefois dans une situation douloureuse, sont en attente légitime d'une réponse, compte tenu notamment que les autres départements attendent de savoir si un exeat a été accordé avant de se prononcer sur l'ineat. Le SNUipp-FSU 58 a été entendu et le DASEN devait donner de premiers éléments de réponse aux collègues concernés avant la fin du mois de mai. Pour ce faire, il tiendra compte du barème, de l'ancienneté de la demande, mais également des "situations particulières complexes".



LOI TRAVAIL : LA MOBILISATION CONTINUE ! GRÈVE ET MANIF A PARIS LE 14 JUIN !

Les organisations syndicales et de jeunesse appellent à poursuivre et amplifier les actions qui s'engagent chaque jour contre la loi Travail et notamment le 14 juin prochain avec une grève interprofessionnelle et une grande manifestation à Paris.

Les organisations ont décidé de renforcer l'action par une journée de grève interprofessionnelle avec manifestation nationale à Paris le 14 juin, au début des débats au Sénat. Elles appellent à multiplier d'ici là, sur tout le territoire, des mobilisations sous des formes diversifiées.

Elles ont également décidé d'une grande votation dans les entreprises, les administrations et les lieux d'étude qui se déroulera dans les semaines à venir en parallèle au débat parlementaire afin de poursuivre avec les salarié-es et les jeunes les débats sur la loi Travail, obtenir le retrait de ce texte pour gagner de nouveaux droits permettant le développement d'emplois stables et de qualité.

Il est maintenant indispensable que les fonctionnaires se montrent dans la rue, qu'il s'agisse des personnels de la fonction hospitalière, des personnels territoriaux ou des personnels d'Etat. En effet, si la FSU a toujours fait partie de l'intersyndicale depuis le début du mouvement, les enseignants, éprouvés par les grèves liées aux salaires, à la réforme des collèges ou aux opérations de carte scolaire entre autres, n'ont pas toujours été très présents dans les manifestations (photo).

Le moment d'apporter notre contribution est venu !

Réservez votre transport pour Paris auprès de la section départementale de la FSU (fsu58@fsu.fr).



ELÈVES PRIVÉS DE SORTIE : DES AVANCÉES GRÂCE AU SNUIPP-FSU 58



Dans une note datée du 2 février, le ministère de l'Éducation nationale interdit la participation des agents en CUI-CAE aux sorties scolaires avec nuitées, invoquant l'absence de dispositions spécifiques pour le travail de nuit. Conséquence, des projets étaient en passe d'être annulés dans la Nièvre du fait de ces nouvelles dispositions. Le SNUipp-FSU 58, qui avait alerté le DASEN et la députée, a obtenu des premières avancées significatives.

Déjà, le 30 mars dernier, alertés par des collègues du département, vos représentants du SNUipp-FSU 58 avaient interrogé le DASEN à ce sujet lors de la CAPD, lequel s'était déclaré préoccupé par cette situation et s'était engagé à faire remonter cette question. Et lors de la CAPD du 23 mai, le DASEN nous a confirmé avoir trouvé une solution qui a permis aux projets de se concrétiser, sans discrimination vis-à-vis des élèves handicapés. Une collègue AVS de Nevers, sous contrat CUI, vient d'accéder à un poste d'AESH de droit public qui lui permet de participer aux sorties scolaires avec nuitées. Une classe découverte, en passe d'être annulée, pourra donc finalement avoir lieu !

Le SNUipp-FSU 58 a également adressé une lettre à Martine Carillon-Couvreur, députée, lui demandant de "trouver une solution très rapidement afin de faire vivre concrètement la Loi de février 2005 dans le cadre d'activités pédagogiques organisées par l'École publique." Car, selon nous, "il est inadmissible que des classes spécialisées (ULIS école) du département soient dans l'obligation d'annuler la sortie de scolaire de fin d'année à cause de l'absence des AVS".

Mme Carillon-Couvreur vient également de nous répondre. Elle reconnaît que "cette directive semble en effet poser un important problème d'égalité d'accès aux activités pédagogiques pour les enfants en situation de handicap". Elle s'engage également à préparer "une question écrite en ce sens à Najat Vallaud Belkacem, Ministre de l'Éducation Nationale pour l'alerter des difficultés que vous soulevez". A suivre...

BRÈVES

Carte scolaire : la FSU 58 demande la tenue d'un CTSD

Les effectifs de certaines écoles du département explosent. Après les inscriptions, certaines communes se voient contraintes d'effectuer une demande d'ouverture. 125 élèves pour 4 classes à la maternelle de Marzy, 209 au lieu de 186 prévus par l'administration au RPI Challuy/Sermoise, certaines écoles doivent faire face à un afflux, pas toujours attendu, d'élèves à la rentrée prochaine. Conséquence, les maires des communes concernées ont ou vont envoyer une demande d'ouverture à la DSDEN. Pour certains, comme à Challuy/Sermoise, alors même que le RPI vient de perdre une classe lors des opérations de carte scolaire...

La FSU 58 a donc décidé de demander aux autres organisations syndicales y siégeant de s'associer à un courrier au DASEN réclamant la tenue du CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) avant la fin de l'année scolaire.

Rythmes scolaires : mais où est passé le rapport ?

Mais où est donc passé le rapport de l'Inspection générale sur « l'efficacité pédagogique de la réforme des rythmes scolaires » ? Finalisé depuis près d'un an mais toujours pas publié, ce rapport semble s'être égaré en chemin... Pourquoi cette rétention ?

De vraies questions professionnelles se posent pourtant à ce jour sur ce qu'ont produit dans les classes l'instauration d'une cinquième matinée d'école et le raccourcissement des après-midi scolaires : bénéfiques ou pas pour les apprentissages ? Quels effets sur la vie des petits élèves de maternelle ? Quelles conséquences sur le temps d'enseignement des matières inscrites aux programmes ? Quels impacts sur le travail des enseignants ? ... Il serait temps de disposer de ces premières données pour analyser, réorienter ou remettre à plat ce qui doit l'être.



5 questions à Alexis Réjasse, un des créateurs de « PIQO ».

Quel est le but de l'association Piqo ?

PIQO est une association dont l'objectif est de développer des solutions informatiques accessibles, à des prix abordables et s'appuyant sur des logiciels libres.

Quels sont les intérêts du Piqo ?

PIQO One est un ordinateur qui permet d'effectuer toutes les tâches élémentaires (web, bureautique, musique, vidéo) à un prix plus bas qu'un PC traditionnel tout en consommant moins d'énergie et en produisant moins de déchets.

Pourrait-il être utile à une école ?

PIQO One a initialement été imaginé dans un but éducatif. Son objectif était de permettre d'équiper les écoles en manque de moyens avec une solution bon marché.

Comment les municipalités peuvent-elles vous contacter ?

Les municipalités intéressées peuvent directement prendre contact avec nous par email à l'adresse piqo@piqo.fr ou sur le site www.piqo.fr

Quels sont vos projets ?

Deux solutions viennent compléter la gamme : PIQO Freemate qui est plus puissant et repose sur une véritable architecture de PC sera très bientôt disponible. Un PC portable est également dans les tuyaux.

S'agissant de l'organisation, une société coopérative détenue par l'association PIQO Foundation est en train de voir le jour pour mieux répondre à la demande. L'objectif à terme est de localiser au maximum la production et les services dans la Nièvre et de créer des emplois dans le cadre de l'ESS.

Formation continue : pas de « plan exceptionnel » en vue !

Relance de la formation continue des enseignants des écoles ? Jeudi 19 mai s'est tenu, à la demande du SNUipp-FSU 58, un groupe de travail sur le plan de formation départemental 2016-17, suite aux "promesses" de la ministre en janvier dernier.



Que retenir de ce groupe de travail ? Que finalement peu de changements sont à espérer dans notre département malgré les déclarations de la Ministre le 22 janvier dernier annonçant un « plan exceptionnel de formation » à la rentrée 2016. Nous sommes entre autres intervenus sur la question du temps d'appropriation des programmes de maternelle en rappelant que nous regrettions la simple demi-journée proposée cette année et le peu de formation envisagée l'année prochaine. Sur les programmes des cycles 2 et 3, à mettre en place dès la rentrée prochaine, nous avons demandé à ce que du temps soit banalisé (sur temps de classe et en étant remplacé-e). Une

demande refusée puisque relevant « du Ministère ». Il ne restera donc que 6 heures d'animation pédagogique ainsi que des documents départementaux et nationaux (éduscol).

Un volume insuffisant pour lire les nouveaux programmes, les mettre à sa main, échanger en équipe et réactualiser ses connaissances professionnelles...

Il faut une vraie ambition pour la formation continue, sous forme de stages en ESPE et dans les écoles, sur le temps de classes et en étant remplacé. Le SNUipp-FSU a adressé à la ministre ses propositions pour une véritable refondation de la formation continue. Il demande la mise en œuvre d'une réelle orientation stratégique pour son développement dans le primaire, un grand plan de développement de la recherche, afin de renouveler les contenus de formation. Cela passe par des moyens à la hauteur des besoins.

Nouveaux programmes : « Merci de nous les envoyer, Madame la ministre »

Après les nombreuses sollicitations adressées à la ministre pour fournir à chaque enseignant-e les nouveaux programmes et les documents d'accompagnement en version « papier », le SNUipp-FSU a lancé l'opération « merci de nous les envoyer, Madame la ministre ! » afin de permettre aux équipes enseignantes de l'interpeler directement. Voir sur le site du SNUipp-FSU 58.

Circulaire de rentrée : un catalogue !

La circulaire de rentrée 2016 prend encore une fois la forme d'un texte-catalogue. Les nouveautés s'empilent : nouveaux programmes, nouveaux livrets et modalités d'évaluation, renforcement de la liaison école/collège avec la mise en place du cycle 3, transformation des ELCO (Enseignement langue et culture d'origine)... De façon récurrente, les moyens de la mise en œuvre de ces mesures sont insuffisants. Le SNUipp-FSU continue de revendiquer du temps dégagé pour le travail en équipe, de l'accompagnement et de la formation continue. Ce sont des leviers qu'il est urgent d'actionner pour permettre aux enseignant-es de se réapproprier leur travail pour la réussite de tous les élèves.

Formation initiale : améliorations indispensables et urgentes

Le SNUipp-FSU rend compte sur son site des résultats de son enquête menée pour la deuxième année consécutive auprès des professeurs des écoles stagiaires afin de donner à voir la réalité de leurs conditions de formation et d'entrée dans le métier. Au regard des résultats, la situation dans les ESPE ne s'est pas améliorée depuis l'an dernier. Les difficultés reconnues par tous ne sont donc pas uniquement le fruit d'un démarrage chaotique. Il y a bien un vrai problème structurel et organisationnel de la formation qui nécessite des réorientations. Les professeurs des écoles stagiaires continuent de vivre une entrée dans le métier très difficile, stressante, fatigante et une surcharge de travail qui les empêche d'apprendre sereinement leur métier.

